

# **COMMISSION PERMANENTE**

REUNION DU 25 NOVEMBRE 2020

**RAPPORT DE MONSIEUR**  
**LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**FINANZIAMENTU È PRUGETTI RILATIVI À U CENTRU**  
**D'INFURMAZIONE, DI VISTIGHERA È DI DIAGNOSTICU**  
**GRATISI (CEGIDD)**

**FINANCEMENT ET PROJETS RELATIFS AU CENTRE**  
**GRATUIT D'INFORMATION, DE DEPISTAGE ET DE**  
**DIAGNOSTIC (CEGIDD)**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale  
et de la Santé

Commission des Finances et de la Fiscalité

## RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

La Collectivité de Corse exerce les missions de lutte contre les infections sexuellement transmissibles (IST) et, plus généralement, doit offrir une approche globale en matière de santé sexuelle.

Ces missions sont assurées par le centre gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic (CeGIDD).

Le CeGIDD assure gratuitement, de façon volontaire, anonymement ou non, la prévention, le dépistage, le diagnostic des virus de l'immunodéficience humaine (VIH/sida), des hépatites virales A, B, C et de l'ensemble des IST. Le diagnostic biologique est effectué à partir des tests classiques (sanguins, gynécologiques, anaux), par auto-prélèvement pour les infections à Chlamydia et gonocoque et/ou par les tests rapides d'orientation diagnostiques (TROD VIH, virus de l'hépatite C (VHC)). Le patient bénéficie d'un accueil, d'un entretien personnalisé pré et post test, d'une prise en charge médico-psycho-sociale et est accompagné dans son parcours de santé. Le patient peut bénéficier d'une prise en charge médicale et thérapeutique pour certaines IST « courantes » et il est orienté pour une prise en charge spécialisée (hépatites et infection à VIH) vers les services compétents du centre hospitalier d'Aiacciu.

Des interventions dans et « hors les murs » (prévention, information, dépistage, éducation à la santé sexuelle) ont lieu hebdomadairement à la Maison d'arrêt d'Aiacciu, dans les collèges, les lycées d'enseignement général, les lycées d'enseignement professionnels (LEP), certaines associations et auprès des publics cibles : les migrants, les hommes ayant des relations sexuelles avec les hommes (HSH), les travailleurs saisonniers et les personnes vulnérables dans une démarche de santé globale (vaccinations, prévention des grossesses non désirées, violences sexuelles).

### 1) Le fonds d'intervention régional (FIR)

En application du Code de la santé publique, de l'article 71 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, et de l'arrêté du 26 novembre 2015 portant habilitation du CeGIDD par l'Agence Régionale de Santé (ARS), la Collectivité de Corse bénéficie, sur production du tableau récapitulatif de l'activité et d'un tableau de synthèse financier faisant état des dépenses conventionnées du CeGIDD, d'une subvention annuelle allouée au titre du fonds d'intervention régional, dans le cadre de ses missions de lutte contre les IST.

Le bilan provisoire de l'année 2020 montre une baisse importante de l'activité du service en raison de la crise sanitaire : le confinement puis les règles sanitaires

mises en place, n'ont permis de recevoir que les situations critiques et uniquement sur rendez-vous.

## 2) La création d'antennes sur le territoire

Les services de prévention de la Collectivité de Corse portent le projet de développer des antennes CeGIDD sur l'ensemble du territoire, adossées aux centres de planification et d'éducation familiale (CPEF) afin d'élargir son rayonnement territorial.

Cette organisation offrira plusieurs avantages : en effet, outre le fait que les CPEF maillent la quasi-totalité du territoire, les personnels infirmiers en place peuvent être formés afin d'accomplir certaines missions du CeGIDD.

Dans cet objectif, un plan de formation en trois temps a été élaboré en partenariat avec le Corevih Paca-Corse.

Le premier temps sera consacré à une mise à jour concernant les infections sexuellement transmissibles et les évolutions concernant le VIH ; une deuxième partie traitera de l'utilisation des tests rapide d'orientation et de diagnostic (TROD) ainsi que des techniques d'entretien relatives à la remise de résultat en cas de positivité annoncée ; enfin un troisième cycle permettra aux agents d'avoir une meilleure approche de la santé sexuelle dans sa globalité, et permettra également d'aborder toutes les questions relatives aux homosexualités, aux notions de genre et d'identité sexuelles.

Parallèlement à ces cycles de formation, il faut déterminer, par territoire, une organisation médicale : s'appuyer sur des vacations de médecins libéraux, mettre en place la téléconsultation, étudier d'autres possibilités de consultations médicales.

Des plages horaires dédiés au CeGIDD, distinctes des temps CPEF, et conformes aux dispositions légales, devront être définies ainsi qu'un plan d'actions hors les murs.

Enfin, pour que le projet soit abouti, il est nécessaire de travailler à une extension d'habilitation avec l'Agence Régionale de Santé de Corse.

Cette habilitation permettra d'augmenter les financements reçus dans le cadre du Fonds d'Intervention Régional.

En conséquence, il vous est proposé :

- D'approuver le contrat de financement au titre du FIR 2020 à conclure avec l'ARS de Corse attribuant une subvention à la Collectivité de Corse d'un montant de 53 247 €, telle que figurant en annexe.
- D'approuver le projet de création d'antennes tel que décrit dans le présent rapport et de m'autoriser à signer l'ensemble des actes à intervenir dans ce cadre.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

